

Paris, le 31 mars 2010

Crédit Agricole Assurances, premier bancassureur signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)

Crédit Agricole Assurances poursuit son engagement en matière de Responsabilité Sociétale et Environnementale et devient le premier bancassureur à signer les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) lancés en 2005 sous l'égide des Nations Unies ^(*).

La signature des PRI engage ses signataires à une véritable démarche de progrès dans la prise en compte de critères extra financiers dans l'analyse et les décisions prises en matière d'investissement.

En signant ces principes, Crédit Agricole Assurances s'engage en tant qu'investisseur, au respect d'un certain nombre de principes :

- intégrer des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à sa politique d'investissement,
- être un investisseur actif et intégrer les facteurs ESG dans ses relations actionnaires,
- assurer la promotion et de la diffusion de ces principes auprès de l'industrie de l'investissement,
- échanger avec les autres signataires pour accroître la mise en application de ces principes et rendre compte des activités et des progrès accomplis,
- évaluer l'efficacité et améliorer le contenu des PRI dans le temps.

Crédit Agricole Assurances rejoint, avec cet engagement, les autres entités du groupe Crédit Agricole déjà signataires des PRI (Amundi, Chevreux, Crédit Agricole Private Equity) et confirme ainsi la volonté du Crédit Agricole de faire converger ses choix d'investissement avec les enjeux de la Société.

^(*) Les PRI ont été établis, en 2005, par un groupe international d'investisseurs institutionnels en raison de l'importance croissante des questions environnementales, sociales et de gouvernance pour les pratiques d'investissement. Ce processus a été institué par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. www.unpri.org